

Introduction

L'autonomie dans les parcours professionnels : de quelle autonomie parle-t-on ?

Catherine Negroni et Seak-Hy Lo



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/5123>

DOI : [10.4000/formationemploi.5123](https://doi.org/10.4000/formationemploi.5123)

ISSN : 2107-0946

Éditeur

La Documentation française

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 2017

Pagination : 7-14

ISSN : 0759-6340

Référence électronique

Catherine Negroni et Seak-Hy Lo, « Introduction », *Formation emploi* [En ligne], 139 | Juillet-Septembre 2017, mis en ligne le 15 octobre 2017, consulté le 30 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/5123> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/formationemploi.5123>

© Tous droits réservés

Introduction

L'autonomie dans les parcours professionnels : de quelle autonomie parle-t-on ?

CATHERINE NEGRONI

*Maîtresse de conférences en sociologie, université Lille, sciences humaines et sociales,
CLERSE/CIREL (Centre lillois d'études et de recherche sociologiques et économiques – Centre
interuniversitaire de recherche en éducation de Lille)*

SEAK-HY LO

Sociologue démographe, Agence régionale de santé Île-de-France (ARSIF)

La notion de parcours est devenue incontournable pour comprendre et penser les questions d'emploi, de travail et de formation. Interrogée par de nombreux sociologues, elle occupe une place grandissante dans l'espace social et institutionnel et apparaît comme le fer de lance des politiques de l'emploi et de la formation.

Ces dernières années, l'approche des phénomènes sociaux par le biais des parcours a montré la nécessité d'appréhender l'individu dans un contexte social et biographique, comme en témoignent les derniers numéros de la revue *Formation Emploi*.

Ce dossier thématique est proposé à la revue suite aux réflexions formulées au cours des derniers congrès de l'AFS (l'Association française de sociologie), celui de Nantes, celui de Saint-Quentin-en-Yvelines et celui d'Amiens, dans le RT22 (réseau thématique 22) « Parcours de vie et dynamiques sociales ». Ce questionnement a donné lieu au colloque « Le parcours en question : comprendre les tensions entre les logiques individuelles, collectives et institutionnelles », du 2 février 2017 à Paris.

Au cours de ces événements, différentes interventions ont interrogé la question de l'autonomie dans les parcours, les tensions entre les logiques institutionnelles et les logiques individuelles, comment elles s'articulaient pour produire des rapports sociaux, ainsi que la mise en exergue de la notion d'autonomie dans les parcours sociaux. Il semblait donc intéressant de proposer une réflexion au sein d'un numéro spécial afin de montrer à la fois l'ambiguïté de cette notion, d'interroger les normes qu'elle véhicule, mais aussi de comprendre comment elle s'insère dans différents champs pour servir un modèle productif (Appay, 2005), une valeur (Ehrenberg, 2010), une préconisation (Astier & Duvoux, 2006), une caractéristique individuelle (Winance, 2007), etc. Ainsi, nous avons invité des auteurs travaillant sur le parcours professionnel à interroger les aspects de l'autonomie dans leurs travaux respectifs pour ce dossier.

La première partie montre que le parcours est au centre d'enjeux sociétaux portés par les politiques européennes, lesquelles pèsent sur les situations d'emploi et de travail. La

deuxième partie interroge la place grandissante de l'autonomie, injonction faite aux individus sur de nombreuses scènes sociales. Enfin, la troisième partie propose, à partir de différents terrains d'analyse, de comprendre comment le parcours et l'autonomie mobilisés au cœur des entreprises de travail, de formation et thérapeutique s'imposent aux praticiens et accompagnants, mais aussi sont intériorisés par les personnes, consacrant ainsi la primauté de l'individu autonome.

1 | Le parcours, un analyseur des situations de travail

La notion de parcours a commencé à prendre une place en sociologie du travail, malgré le constat d'un déficit de conceptualisation. Elle est particulièrement pertinente pour éclairer d'un autre regard les situations professionnelles, pour renouveler la réflexion sur le travail et repenser l'insertion professionnelle. Ainsi, de récents travaux de recherche, en particulier ceux de Zimmermann (2011), tentent de combler ce vide conceptuel en réhabilitant la notion comme un analyseur particulièrement efficace des situations de travail.

À l'heure où la mobilité professionnelle est non seulement attendue des salariés, mais aussi encouragée par les entreprises, le concept de parcours permet d'agréger des éléments hétérogènes et de les penser ensemble, offrant ainsi une compréhension plus grande des parcours professionnels et du travail. Il est : « *un concept trait d'union qui ambitionne la restauration de la continuité, tant sur le plan objectif que subjectif* » (op. cit., p. 83). Le parcours permet d'appréhender les situations de travail dans leur globalité, en considérant différentes sphères professionnelles ou pré-professionnelles (la formation initiale), para-professionnelles (la formation continue, les engagements associatifs ou politiques), mais aussi les ancrages familiaux et privés. Il permet donc de considérer les différentes sphères et contextes d'action des individus (Demazière & Samuel, 2010).

Parallèlement, les politiques publiques se sont saisies de la notion, l'inscrivant au centre des politiques d'activation et de sécurisation des parcours professionnels. Le parcours devient le parangon des politiques de l'emploi et de la formation, comme le montrent notamment les dernières lois : la loi de sécurisation des parcours professionnels du 14 juin 2013 et la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratisation sociale du 5 mars 2014. Pour saisir l'émergence de la notion de parcours dans le cadre juridique des contextes d'emploi et de formation, un rapide détour par la notion de flexibilité, qui est au centre de la conception des politiques d'emploi et de formation européennes, semble nécessaire (Caillaud & Zimmerman, 2011).

Dès 2007, la Commission européenne décline des principes communs de la flexibilité. Ces principes, qui visent à « *renforcer la flexibilité et la réussite des changements (les « transitions ») dans la vie : entre le système éducatif et le monde du travail, entre*

les emplois, entre le chômage ou l'inactivité et le travail, entre le travail et la retraite » (Commission des communautés européennes, 2007, p. 5), vont structurer les politiques de l'emploi et de la formation, instituant les fondements de la flexicurité et de la sécurisation des parcours professionnels. Le parcours devient la figure de proue, et l'autonomie, la valeur structurante. La sécurisation des parcours professionnels sous-tend la flexibilité. Si l'on se réfère aux préconisations du Livre vert¹, les actions visant à « *promouvoir la flexibilité* » permettent de « *contribuer [...] à la création d'emplois et à la réduction du chômage* » (*op. cit.*, p. 4). Ainsi, la flexibilité, qui y apparaît favorable pour les entreprises et les travailleurs, est présentée comme une solution pour accroître l'employabilité. Concernant le volet sécurité, il est intéressant de noter que l'investissement en termes de capital humain est entendu comme une responsabilité qui revient à l'entreprise, mais aussi aux personnes elles-mêmes, qui sont incitées « *à assumer davantage la responsabilité du développement de leur propre capital humain et à y participer financièrement* » (Ramaux, 2006, p. 56). Le développement de ce capital suppose d'identifier des besoins et des manques en regard des attentes du marché, afin d'accroître ses compétences par des formations. De fait, l'individu est encouragé à se penser comme une entreprise de formation.

On comprend donc que parcours et flexibilité soient très liés dans les politiques publiques, le premier étant l'instrument de la seconde. Ainsi, afin de sécuriser son parcours professionnel, tout individu doit faire face à la capacité d'adaptation professionnelle, qui comprend l'employabilité. Si la sécurité dite passive des parcours professionnels était auparavant assurée par les collectifs et les institutions, dorénavant, la sécurisation préventive et active revient à chaque travailleur. Le terme de sécurisation indique bien un processus en construction, labile et jamais véritablement acquis. Il insiste, en outre, sur le caractère bipartite de la responsabilité de cette sécurisation du parcours professionnel, qui revient à la personne, les institutions ayant un rôle d'accompagnement de la personne.

Pour Zimmermann, ce glissement est ambivalent : « *L'insistance sur la liberté et l'initiative individuelle comme fondement de la sécurité joue ici de la confusion entre deux acceptions de la liberté* » (Zimmermann, 2011, p. 107), et pose question. En effet, peut-on véritablement parler de liberté et de pouvoir d'agir « *lorsque l'articulation entre sécurité et flexibilité est essentiellement conçue sous l'angle de l'adaptabilité du travailleur aux besoins de l'entreprise* » ? (*op. cit.*, p. 107). Notons que la responsabilité de l'individu, si elle est attendue dans les registres de l'emploi et du travail, est aussi présente

1. S'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne révisée, le Livre vert vise à créer les conditions d'un débat sur l'influence du droit du travail sur la croissance et l'emploi. Il répond aux conclusions du rapport du groupe de travail présidé par Wim Kok, *La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* (novembre 2004). Face aux difficultés rencontrées, celles-ci soulignaient la nécessité de conjuguer, au sein des marchés européens de l'emploi, flexibilité et niveau élevé de protection sociale (<https://www.senat.fr/ue/pac/E3338.html>).

dans d'autres secteurs. Ainsi, dans le travail social, la loi de 2002-2 vient marquer un tournant dans le traitement du public, les individus étant désormais considérés comme acteurs de leur parcours de soins ou de leur parcours de réinsertion sociale. On peut donc faire le constat d'un couplage de la notion de parcours avec la question de l'autonomie, présent sur différentes scènes sociales, comme nous l'avons vu plus haut.

21 De l'autonomie dans les parcours

À la fin du XIXe, Durkheim affirmait la nécessité d'une division du travail rendant compte de l'interdépendance des individus dans la société (Durkheim, 1893). La sociologie, qui était dominée par les théories structuralistes, n'a abordé que récemment la question de l'individualité et de son autonomie. Pourtant, selon cet auteur, l'autonomie des personnes est totalement dictée par le pouvoir normatif de la société d'engendrer un individu social. Cet individu autonome, dans le sens où il est libre de penser, était déjà présent chez les philosophes des Lumières. De fait, cette autonomie était un état résultant d'une appartenance à un groupe social.

Cette notion d'autonomie n'est aujourd'hui plus pensée de la même manière. La société moderne promeut l'autonomie non plus en référence à une égalité de situation, mais en termes de liberté d'action. Pour cela, les pouvoirs publics incitent les individus à être autonomes. En effet, la société, à la lecture des fondements des lois, notamment concernant le travail, affirme la nécessité de donner les moyens aux personnes d'être autonomes afin qu'elles puissent réaliser leurs aspirations et répondre à leurs besoins. La valorisation de l'autonomie dans les discours politiques, le management, le droit, etc., nous amène à questionner cette notion polysémique (Jouan & Laugier, 2009) qui renvoie à la capacité d'élaborer ses propres règles dans un contexte social donné (Terressac de, 1992), à faire face aux auto-contraintes ou hétérocontraintes (Elias, 1969) qui caractérisent les tensions entre individus et société.

Dans les années 1960, l'autonomie était à conquérir et marquait le besoin de se défaire des traditions institutionnelles (Dubet, 2002). La fin du XXe siècle renverse la donne : ce sont les institutions qui promeuvent cette autonomie comme un objectif à conquérir (Boltanski & Chiapello, 2011 ; Castel, 1995 ; Ehrenberg, 2010). Nous sommes entrés peu à peu dans « *la cité par projets* » (Boltanski & Chiapello, 2011,) résurgence d'un capitalisme qui se nourrit de l'*empowerment* (pouvoir d'agir) du sujet ; ainsi, l'avenir individuel ne peut se concevoir qu'à l'aune de la production d'un parcours et de choix. La personne est encouragée à se construire comme un être autonome, que ce soit dans la vie professionnelle, conjugale, ou encore dans un contexte thérapeutique, etc. L'autonomie devient une norme qui s'impose aux individus sous la forme d'une injonction à construire son parcours professionnel et son parcours de vie.

Cette incitation à l'orientation active des parcours professionnels se dessine en toile de fond d'un désengagement institutionnel, défini par Dubet (2002) comme une désintégration du cadre social de référence, qui s'appuyait sur un ensemble de présupposés moraux et sociaux portés par l'organisation sociale. Ce qui aurait pour effet une dissociation entre les acteurs et le système.

Déjà en 2009, les travaux de Nicolas Duvoux sur le RMI (revenu minimum d'insertion) alertaient sur les exigences d'autonomie à l'égard des populations les plus difficilement. Selon lui, la norme d'autonomie appliquée à des individus dépourvus de supports sociaux nécessaires pour la mettre en œuvre engendre le développement d'une injonction paradoxale. Il montre que, d'une part, d'un point de vue matériel, en raison de leur statut, les allocataires du RMI sont dans l'impossibilité d'être autonomes et, d'autre part, d'un point de vue symbolique, que l'intériorisation des normes promues par l'institution peut amener les individus à s'auto-dévaloriser. Castel (1995) faisait déjà état du risque de produire des laissés-pour-compte, « *les désaffiliés en flottaïson dans la structure sociale* ».

Parallèlement, les analyses de Beck (2001), qui rendent compte de « *l'auto-constitution des parcours de vie* », ont montré de manière magistrale comment les individus étaient désormais en charge de leur parcours biographique. On a pu assister à une relative déstandardisation du parcours de vie, que certains qualifient « *d'institutionnalisation de la flexibilité* » (Cavalli, 2007), les parcours de vie professionnelle ou familiale ne pouvant plus être pensés de façon unilinéaire et irréversible (Bessin, 2009). Les individus orientent et vivent leur vie dans des situations de contraintes toujours plus fortes émanant d'institutions en crise, parfois moins socialisantes que prédictives ou coercitives, telles que les institutions éducatives et de formation, les instances de placement familial, les agences de l'emploi.

Cet intérêt de l'individu autonome nécessite une réflexion méthodologique sur la manière d'analyser les phénomènes sociaux actuels. L'approche par les parcours offre la possibilité de prendre en compte les différents aspects de l'individualité mis en exergue par cette société « émancipatrice ». L'objectif de ce dossier thématique est de montrer, à travers une diversité de sujets et de mondes sociaux, dans quelle mesure cette autonomie est ambivalente et créatrice de normes dans les parcours professionnels.

31 Investigations empiriques et articulation de différents niveaux d'analyse de l'autonomie

Les quatre articles du dossier font apparaître que les auteurs ont investi des terrains qui articulent différents niveaux d'analyse de l'autonomie, du parcours et du travail.

Claire Lefrançois développe ainsi les effets de l'autonomie dans les parcours des chômeurs de plus de 50 ans, face à l'injonction politique de retour à l'emploi, en France et en Grande-Bretagne. L'auteure saisit les rapports à l'emploi en fin de carrière et le jeu des

rapports sociaux dans les parcours individuels. Elle propose une analyse confrontant deux entrées : une analyse du contexte national, cadre normatif et institutionnel, et une analyse du rapport à l'emploi selon les milieux sociaux, afin de montrer les effets de ceux-ci dans les parcours des chômeurs seniors. Elle éclaire l'incidence de la position sociale sur le statut de chômeur âgé, illustrant l'autonomie relative des personnes les plus contraintes économiquement.

L'article de Louis Bertrand s'intéresse à cette notion d'autonomie dans les parcours institutionnels, à partir des parcours de personnes ayant un « déficit » d'autonomie, les personnes handicapées, demandeuses d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La recherche empirique a été menée de 2010 à 2013, auprès des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de demandeurs de la RQTH, mais aussi d'acteurs nationaux des politiques du handicap. Au carrefour des politiques médico-sociales et des politiques de l'emploi, l'auteur expose la figure du travailleur handicapé, particulièrement exemplaire en termes de conflits entre l'« injonction à l'autonomie », présente dans les politiques sociales, et le « droit au non-travail », traditionnellement attaché au handicap. Il montre l'ambivalence des dispositifs politiques que recèlent les MDPH, qui constituent une ressource créatrice d'attentes et qui impliquent des contraintes. En croisant les réflexions en termes d'autonomie et de parcours de vie dans le cadre des politiques du handicap, cet article s'intéresse à trois points : les conditions d'écriture d'un « projet de vie » ; l'influence des MDPH sur les parcours ; et ce qui, dans ces parcours, échappe à l'emprise institutionnelle. Il met en évidence que l'autonomie des travailleurs handicapés dans les mesures d'orientation s'avère difficile à mettre en œuvre ; en outre, lorsque le projet professionnel fait défaut, les travailleurs demandent à s'en remettre aux institutions.

Benjamin Saccomanno interroge l'autonomie dans les parcours, montrant que la variabilité de ces derniers questionne des contextes d'action. À partir d'études de cas de personnes en formation qualifiante à l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), dans les secteurs de l'industrie, de l'informatique et du bâtiment, rencontrées à deux ans d'intervalle, il interroge les formes d'autonomie qui apparaissent, et comment les acteurs s'en saisissent en regard des différents niveaux considérés. Il s'attarde en particulier sur les tensions entre parcours et institutions publiques. Il propose de lire l'autonomie autour de trois entrées distinctes : l'injonction à l'autonomie des institutions et des dispositifs, l'autonomie comme forme d'affirmation de choix des individus, et enfin comme facteur de contrôle des processus d'action. L'hypothèse formulée est que la coopération entre les acteurs des systèmes de formation dépendrait de la convergence des règles de gestion des parcours. Ces dernières étant sous-tendues par les normes qui prévalent dans l'institution et qui se structurent autour de l'employabilité et de la responsabilisation des personnes. Ses résultats révèlent des formes différentes d'autonomie (autonomie maintenue, autonomie négative et autonomie re-négociée), en fonction de leur degré de proximité avec une forme « d'habitus entrepreneurial ».

L'article de Seak-Hy Lo offre une lecture croisée de l'autonomie, en s'appuyant, d'une part, sur les récits de vie de parcours de personnes en situation de handicap moteur ou neuromoteur survenus à l'âge adulte et, d'autre part, sur l'analyse de pratiques de professionnels de deux centres de Médecine Physique et de Réadaptation les accompagnant dans une démarche d'insertion professionnelle. Ce double point de vue est particulièrement pertinent pour montrer comment la structuration et l'organisation du travail des structures construisent et donnent corps à la notion d'autonomie, et cela de manière très différente suivant qu'elle apparaît pour la structure comme un objectif à atteindre ou comme une condition requise dans l'accompagnement des parcours des patients. Est assigné conjointement aux personnes un mode d'entrée singulier dans le projet, soit personnalisé en fonction de protocoles préétablis, soit individualisé, ce qui suscite des modalités innovantes de la part de la structure.

Une postface remarquable, rédigée par Bénédicte Zimmermann, vient clore ce numéro. Elle questionne la polysémie de l'autonomie et en montre les dimensions paradoxales. Elle suggère que la lecture multi-scalaire proposée dans les différents articles, fait émerger une grille d'analyse critique des dynamiques paradoxales de l'autonomie dans les parcours.

■ Bibliographie

- Appay B. (2005), *La dictature du succès, Le paradoxe de l'autonomie contrôlée et de la précarisation*. Paris, L'Harmattan.
- Astier I. & Duvoux N. (2006), *La société biographique: une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.
- Beck U. (2003), *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.
- Bessin M. (2009), « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, 156, (6), pp. 12-21.
- Boltanski L. & Chiapello E. (2011), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard (première édition 1999).
- Caillaud P. & Zimmerman B. (2011), « Sécurisation des parcours et liberté professionnelle : de la « flexicurité » aux capacités », *Formation emploi*, 113, pp.33-48.
- Castel R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Cavalli S. (2007), « Modèle de parcours de vie et individualisation », *Gérontologie et société*, vol. 30 / 123, (4), pp. 55-69.

- Commission des communautés européennes (2007), *Vers des principes communs de flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité*, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Demazière D. & Samuel O. (2010), « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités* [En ligne], 11. <http://temporalites.revues.org/1167>
- Dubet F. (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- Durkheim E. (1893), *De la division du travail social*, Paris, Félix Alcan, réimpression Paris, PUF.
- Duvoux N. (2009), *L'autonomie des assistés*, Paris, PUF.
- Ehrenberg A. (2010), *La Société du malaise*, Paris, Odile Jacob.
- Elias N (1985 [1969]), *La Société de cour*, Paris, Flammarion.
- Jouan M. & Laugie S. (2009), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendance*, Paris, PUF.
- Ramaux C. (2006), « Flexicurité : quels enjeux théorique ? », *Économie et institutions* [En ligne], 9 | URL : <http://ei.revues.org/368>
- Terssac G. de (1992), *Autonomie dans le travail*, Paris, France, Presses universitaires de France.
- Winance M. (2007), *Dépendance versus autonomie... De la signification et de l'imprégnation de ces notions dans les pratiques médicosociales*, *Sciences sociales et santé*, 25(4), pp. 83-91.
- Zimmermann B. (2011), *Ce que travailler veut dire. Sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica.